

Le Conseil d'administration,

- Vu** les articles [L822-1 à L822-5](#) du code de l'éducation ;
Vu le décret [n° 2016-1042 du 29 juillet 2016](#) relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret [n° 2022-634 du 22 avril 2022](#) relatif au contrôle et audit internes de l'État ;
Vu L'arrêté rectoral du 5 décembre 2025 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Créteil.

Projet de délibération

Le contrôle interne est une obligation réglementaire conformément au décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'Etat.

C'est un dispositif formalisé, permanent, actualisé à minima une fois par an, visant à apporter une assurance raisonnable quant à la maîtrise des risques liés à l'activité de l'établissement.

Le processus SI habilitations et droits d'accès physiques fait partie de la cartographie des processus organisationnels et transverses du Crous de Créteil.

Les outils de ce processus ont été élaborés sous 4 angles :

- L'attribution/la modification des droits d'accès aux outils du système d'informations et aux applicatifs métiers ;
- La revue annuelle des habilitations SI à la demande du Cnous ;
- Les droits d'accès physiques au niveau des services centraux ;
- La vidéosurveillance.

La cartographie des risques hiérarchisée, assortie de son plan d'actions, a été présentée au comité de pilotage du contrôle interne en fin d'année 2024.

Ces éléments figurent en Annexe 1.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver la cartographie des risques du processus ainsi que le plan d'actions associé, et d'autoriser leur mise en œuvre et leur actualisation annuelle.

Après en avoir délibéré,

le Conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	16
Procurations :	06
Total des voix :	22
Quorum :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	00
Contre :	00
Pour :	22
Résultat :	Approuvée

Fait à Créteil, le 17 décembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration
Isabelle PRAT

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique d'Île-de-France

Page 1 sur 1